

Rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations budgétaires 2026 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Après avoir acté cet été la nécessité de modifier son calendrier budgétaire, le Conseil régional a bâti ses orientations 2026 dans un contexte très incertain et fort constraint, marqué notamment par l'impératif de redressement des finances publiques. Pour les élaborer, il s'est référé au projet de budget du gouvernement et a estimé à au moins 43 M€, incidence de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) comprise, le montant de sa contribution 2026 à l'effort de consolidation budgétaire.

Dans ses orientations, il réaffirme son ambition de maintenir le cap tout en s'adaptant aux circonstances et contraintes qui pèsent fortement tant sur sa capacité à agir et se projeter que sur sa stratégie financière. Comme en 2025, ladite ambition s'articule autour de six orientations qui reprennent les axes stratégiques définis dans les grands documents de planification régionale (SRADDET, SRTES, politique régionale mer et littoral), à savoir : le maintien de l'effort d'investissement au niveau maximum soutenable ; la priorisation des services publics de proximité ; le soutien à l'activité économique et aux compétences de demain ; l'accélération des transitions écologiques ; la vocation maritime de la Bretagne ainsi que la cohésion sociale et territoriale.

La force des contraintes budgétaires et financières subies impose toutefois à la Région une adaptation de ses politiques. Le travail déjà engagé de priorisation va être approfondi, et débouchera notamment sur un recentrage des interventions sur les actions à plus fort impact, une plus grande sélectivité dans les aides, une approche partenariale affinée qui s'appuiera sur le principe de différenciation ainsi que sur la carte des capacités, un réexamen des engagements signés, avec des reports possibles, y compris au niveau CPER.

L'objectif de plus de 3 Md€ inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est réaffirmé. Pour préserver sa capacité à agir et face à la diminution attendue des ressources (-0,2 %), la stratégie budgétaire menée va s'articuler autour de la maîtrise des dépenses de fonctionnement (-0,4 %, hors charges d'intérêt) qui porteront le poids de l'ajustement demandé. Malgré les efforts prévus, la trajectoire financière de la Région va continuer de se tendre du fait d'un endettement accru et d'un niveau d'épargne nette en forte baisse. Les ratios de gestion vont progressivement tangenter, voire dépasser pour l'un d'eux (annuité de la dette/épargne gérée), les seuils maxima fixés, montrant ainsi les limites du modèle de financement de la collectivité.

Pour sortir de cette impasse, le Conseil régional juge nécessaire un changement de modèle et continue à promouvoir une forte relance de la décentralisation. Aussi soutient-il l'intention affichée par le Premier Ministre de mettre en œuvre une action forte en la matière, seule option possible pour faire face aux nombreux défis à relever.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Fort conscient de la difficulté de l'exercice auquel le Conseil régional vient de se livrer, le CESER apprécie la qualité du document soumis, riche en informations et qui permet de revenir sur le contexte ainsi que sur l'approche que le Conseil régional compte dérouler pour cheminer vers le cap fixé, et d'apporter quelques éclairages nouveaux sur certains enjeux propres au territoire breton (situation financière comparée des acteurs locaux)

2.1. Un exercice de projection effectué dans un environnement offrant peu de certitudes et de visibilité

Le CESER partage le constat fait par le Conseil régional concernant le caractère très incertain, fort contraint et fluctuant de l'environnement dans lequel il se meut, et ce tant au plan géopolitique, qu'économique et financier. Dans un tel contexte, il comprend et apprécie la décision qu'il a prise cet été de modifier son calendrier budgétaire, même si l'incertitude demeure totale à ce jour.

Le CESER rejoint le Conseil régional quand il parle de gageure pour évoquer le présent exercice d'orientations, ce alors même que le pilotage à vue semble de plus en plus s'imposer du fait des conditions météorologiques peu clémentes (brouillard et tempête).

Le CESER prend note que ces orientations ont été élaborées sur la base des informations contenues dans le projet de budget présenté par le gouvernement mi-octobre. Il souligne que dans son avis sur ledit projet, le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) indique que le scénario proposé semble reposer sur des hypothèses optimistes (impact de la politique d'ajustement menée sous-estimé notamment) et qu'il présente un caractère hypothétique que le résultat du vote parlementaire à venir risque de confirmer. Ce document table sur un effort des collectivités territoriales de 5,3 Md€ au titre du redressement des finances publiques. Sur cette question, le CESER partage la position du Conseil régional qui regrette la méthode directive adoptée par le gouvernement pour traiter cette problématique et considère comme injuste la répartition de l'effort demandé, avec un bloc régional pénalisé par une contribution dont le montant semble quelque peu disproportionné au regard de sa participation effective tant à la dégradation des finances publiques qu'à l'endettement du pays.

Le CESER précise que les projections budgétaires soumises laissent partiellement de côté la question de la durée de l'effort demandé, que le Conseil régional a fixée à 2027, ce alors même que les engagements européens pris par le gouvernement courrent jusqu'en 2029 minimum. L'application du principe de prudence, qui semble faire sens au vu du contexte, aurait dû inciter à tabler sur un prolongement de l'effort. Le CESER rappelle par ailleurs que le cadre financier pluriannuel européen 2028-2032, en cours de discussion et sur lequel il a émis récemment un vœu¹, est lui aussi susceptible de venir percuter prochainement la réalité du budget régional.

Au vu d'un tel contexte, marqué notamment par l'instabilité politique, l'importance des incertitudes et la très faible visibilité, le CESER s'interroge, comme l'an dernier, sur la portée effective des orientations présentées. Un regard rétrospectif sur celles de 2025, qui paraissent aujourd'hui un peu décalées, permet en effet de mesurer la difficulté et la complexité de l'exercice.

2.2. Un maintien de cap affiché dans un contexte contraint qui nécessite de s'adapter aux circonstances

Face à une équation complexe à résoudre du fait d'une baisse prévue de ressources et d'une situation financière dégradée, le CESER souligne que le Conseil régional affiche toujours son ambition de maintenir le cap. Il note en effet la volonté réitérée de dérouler une feuille de route qui, au-delà de la sanctuarisation des secteurs de la culture, du sport et des langues régionales, continue à s'articuler autour des 6 mêmes orientations, en cohérence avec les axes prioritaires inscrits dans les schémas, stratégies et plans adoptés par la Région.

Cette continuité se retrouve aussi clairement dans la volonté d'accorder la priorité à la préservation de la capacité à agir et préparer l'avenir par l'investissement, avec un PPI affiché à 3,3 Md€. Le CESER apprécie à ce titre l'attachement porté par le Conseil régional au déroulé complet de son plan pluriannuel d'investissements (PPI) et comprend donc le choix qu'il a effectué de faire porter le poids de l'ajustement demandé sur le budget de fonctionnement.

¹ CESER de Bretagne, juin 2025. [Vœu du CESER sur les financements européens post-2027](#)

Au-delà de l'ambition politique restée intacte, ces orientations actent surtout la nécessité de s'adapter aux circonstances, et notamment au poids de la contrainte budgétaire et financière. Le CESER relève que ladite adaptation concerne toutes les composantes du budget et va donc aussi impacter dans les années à venir l'effort d'investissement qui devra être globalement modulé. Le ralentissement ainsi annoncé entre malheureusement difficilement en résonnance avec l'ambition toujours affichée d'accélérer dans le domaine de la transition écologique, ce que le CESER ne peut que regretter au vu des enjeux auxquels le territoire doit faire face ainsi que de l'importance de la variable temps en matière de transition. Au-delà de l'horizon du PPI en cours, et toutes choses égales par ailleurs, le CESER s'interroge et éprouve quelques inquiétudes sur la capacité effective dont disposera alors le Conseil régional à se projeter et à insuffler une dynamique forte au territoire, ce d'autant plus que la priorité accordée à la maintenance du patrimoine devrait limiter très sensiblement ses marges de manœuvre.

Le CESER comprend la logique d'adaptation et les grands principes qui vont guider sa mise en œuvre. Il constate que le Conseil régional compte continuer à intervenir sur l'ensemble de ses champs de compétence tout en adaptant et redéployant ses moyens (ressources et effectifs en baisse) pour agir avec plus d'efficience et d'efficacité. A cet effet, il note la poursuite de l'approfondissement du travail de priorisation déjà engagé qui se traduira par un recentrage des interventions et dispositifs sur les actions à plus fort impact ou les filières à forts enjeux ou potentiels, une sélectivité renforcée des aides octroyées, un questionnement des engagements/contrats стратегии signés ainsi qu'une approche différenciée de la relation territoriale, que le CESER juge pertinente et qui s'appuie sur la capacité contributive des bénéficiaires (carte des capacités).

L'approche méthodologique ainsi présentée questionne le CESER sur sa déclinaison opérationnelle, notamment sur les critères qui seront retenus (clarté, pertinence, mesure, transparence) pour mener ces actions de recentrage/sélection, sur les modalités d'évaluation des forts impacts et potentiels recherchés, sur les canaux de communication envisagés (hors CTAP citée) pour informer les acteurs du territoire. Le CESER marque aussi son inquiétude concernant le principe de questionnement des engagements déjà signés, et son potentiel effet sur le cadre de confiance et de respect des engagements mutuels entre acteurs agissant sur le territoire. Il apprécierait donc que ledit principe soit mieux explicité, de peur de mal le comprendre et l'interpréter.

Au-delà de certaines évolutions déjà annoncées (limitation des appels à projets et de certains types d'expérimentations, diminution du nombre de dispositifs actifs, pause en 2026 du financement des destinations touristiques ainsi que de celui de Bien Vivre en Bretagne, accompagnement plus sélectif des actions en faveur de la formation, de l'orientation et l'insertion dans l'emploi, différenciation sociale sur les tarifs et aides pour les particuliers), le CESER attend surtout de disposer de la traduction opérationnelle des grands principes énoncés pour en apprécier l'incidence concrète. Il fait toutefois déjà part de son inquiétude au vu de la forte baisse probable (-15 %) de certaines lignes de dépenses qui ne sauraient être sans conséquences. Il sera donc particulièrement attentif au moment de la construction du budget primitif 2026.

2.3. Une stratégie financière sous forte tension

Le CESER apprécie l'attention et l'intérêt portés par le Conseil régional à la préservation de la soutenabilité de sa stratégie financière.

A la lecture de ces orientations, il souligne cependant que l'année 2025 marque un point d'inflexion et le basculement dans un monde nouveau caractérisé notamment par une évolution à la baisse des dépenses et recettes de fonctionnement ainsi qu'un ralentissement sensible du rythme d'investissement, ce qui tranche clairement par rapport aux tendances passées.

Le CESER souligne et regrette la faiblesse de marges de manœuvre dont le Conseil régional dispose encore du fait notamment de son peu de prises sur l'évolution de son panier de ressources et de la dégradation progressive de sa situation financière.

Vu le poids de la contrainte budgétaire et financière subie et le choix effectué de prioriser la préparation de l'avenir par l'investissement, le desserrement de ladite contrainte impose un effort particulièrement important de maîtrise

des dépenses de fonctionnement. Le Conseil régional table en la matière sur une évolution à la baisse de 0,4 % de ces dernières, hors charges d'intérêts. Au vu de la tendance passée (toujours positive) et de la difficulté à infléchir les dynamiques en la matière, le CESER considère les projections effectuées comme optimistes. Il relève l'effort particulier prévu pour infléchir l'évolution des dépenses salariales (+2,6 %) et de mobilités (+3,2 % en tendance avec un accroissement prévu de l'offre). Concernant ces dernières, il s'interroge sur ses modalités de réalisation, sachant que lesdites dépenses augmentent actuellement à un rythme annuel de 7 à 8 % et que le Conseil régional répète à juste titre la nécessité d'une remise à plat du système de financement des mobilités qu'il maîtrise peu.

Le CESER souligne la forte baisse prévue du bloc des autres dépenses de fonctionnement (-4,5 %) dont la faisabilité peut être questionnée en l'absence de précisions sur les mesures pratiques envisagées pour y parvenir.

Côté ressources, le CESER relève que la mise en place du VMRR (avec un apport annuel estimé à plus de 30 M€) va quasiment permettre de compenser la forte baisse attendue des recettes constitutives de l'actuel panier de ressources. Concernant l'appel à une taxe de séjour additionnelle formulé dans le document, et dont le montant de ressources additionnelles est estimé à 40 M€, le CESER avait indiqué dans sa précédente contribution sur le financement des mobilités² que celle-ci permettrait effectivement de répartir l'effort fiscal entre différents acteurs du territoire, y compris ses visiteurs ; et permettrait, combinée ou substituée au VMRR (selon les montants concernés), de contribuer à un financement plus équilibré des mobilités.

Concernant le nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes (DILICO 2), le CESER note, au-delà de son doublement en montant, qu'il prévoit surtout des conditions de restitution plus dures qui amoindrissent fortement les possibilités de récupération des fonds prélevés. Il apprécie la prudence dont a fait preuve le Conseil régional dans le traitement dudit DILICO.

Malgré la disparition attendue de l'effet de ciseau constaté jusqu'à présent, caractérisé par une dynamique des dépenses de fonctionnement supérieure à celles des recettes de même nature, le CESER constate l'affaiblissement régulier de la capacité d'épargne brute et nette de la Région qui porte le poids de la charge de la dette dont les composantes en capital et intérêts vont augmenter sensiblement au cours des années à venir.

Toutes choses égales par ailleurs, les projections financières effectuées font clairement ressortir une dégradation forte de la capacité du Conseil régional tant à investir et autofinancer ses dépenses qu'à rembourser la dette contractée et se désendetter. Malgré l'assouplissement par la Banque européenne d'investissement des deux ratios dont elle impose le respect, le CESER ne peut que constater la dégradation attendue de la trajectoire financière de la Région qui pourrait, en 2028, toucher l'un des seuils d'alerte fixé par la BEI.

A la lecture du tableau de synthèse des projections financières soumis, le CESER rejoint le Conseil régional quand il souligne les limites du modèle de financement de la Région et la nécessité de mener une réflexion sur le sujet. Il rappelle à cet effet qu'il a engagé un travail de réflexion sur la question des ressources de la Région (niveau de ressources au regard de ses besoins, cadre de dialogue avec l'Etat, pistes de ce qui pourra constituer de bonnes ressources pour l'avenir notamment).

2.4. Conclusion

Le CESER partage beaucoup des constats effectués par le Conseil régional qui font ressortir les limites de certains de nos modèles d'organisation, de fonctionnement et de financement.

A la lecture de ces orientations budgétaires pour 2026, le CESER regrette d'une manière générale le peu de dialogue et de concertation animant la construction du budget national, qui plus est dans son lien avec les collectivités territoriales. C'est une certaine verticalité qui semble dominer, laissant trop peu de marge de manœuvre aux territoires, ainsi qu'un manque de confiance qui risque encore d'aggraver la morosité ambiante.

² CESER de Bretagne, mai 2025. [Contribution au débat national sur le financement des mobilités.](#)

Le CESER s'inquiète aussi des conséquences probables des mesures d'adaptation envisagées, tant sur la cohésion sociale et territoriale, que sur la dynamique économique et les transitions en cours, notamment écologiques, qui nécessiteraient d'accélérer et non de temporiser.

Au vu du contexte actuel et au regard de l'importance des défis à relever, la réouverture du dossier de la décentralisation fait clairement sens aux yeux du CESER, en ce qu'il peut permettre de penser d'autres modèles d'organisation institutionnelle et territoriale pour construire une action publique plus cohérente, mieux coordonnée et plus efficace, à même de répondre aux besoins de la population³.

³ Voir l'avis du CESER sur la contribution du Conseil régional à la décentralisation, présenté lors de cette même session.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Orientations budgétaires 2026 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5

Céline BONY, Eric LE COURTOIS, Fabrice LERESTIF, Pierrick SIMON, Anita THOMAS (FO)

Adopté à l'unanimité

	<h2>Intervention de Ronan OILLIC</h2> <p>FSU Bretagne</p>
---	---

Comme la Région le note dans son introduction, l'instabilité gouvernementale persistante conduit à étudier les orientations budgétaires avec une visibilité réduite, on comprend qu'il soit ainsi difficile de dépasser les seules déclarations d'intention, et que le report à février 2026 de l'adoption du budget primitif se soit imposé. Nous ne pourrons donc pas pour l'instant débattre du budget régional, mais les orientations budgétaires nous donnent l'occasion de nous pencher sur la situation budgétaire nationale que la Région mentionne.

Si le flou demeure sur les montants exacts d'économies demandées aux collectivités dans le prochain budget, il existe cependant une certitude quant au fait que nous aurons l'austérité au menu de l'année 2026. Austérité qui serait justifiée par la participation de toutes et tous à l'effort de lutte contre la dette.

Ainsi la région écrit qu'il y a une injuste répartition des efforts entre l'État et les collectivités. C'est vrai si l'on ne regarde que le critère des dépenses. Mais il est quand même important de rappeler que des baisses de dépenses pour l'État se traduisent systématiquement par un recul des services publics. Ainsi, lorsque des maternités ferment sous couvert d'amélioration de la sécurité, ce sont des territoires entiers qui se retrouvent fragilisés, lorsque des emplois de policiers sont supprimés, c'est l'insécurité qui augmente et les mairies qui doivent financer une police municipale, lorsque des postes d'enseignants sont supprimés par milliers, se sont bien évidemment des classes, voire des écoles qui ferment. Est-ce vraiment la société apaisée évoquée par le Conseil régional ?

Pourtant une meilleure répartition des efforts est possible, en faisant contribuer les plus riches au même niveau que les autres citoyens de notre pays. Pour rappel, en 20 ans le revenu des 0,1 % des Français les plus fortunés a plus que doublé (+119%), ils gagnent 167 fois plus que la moyenne des foyers pauvres contre 100 fois plus au début des années 2000. Dans le même temps, leur taux réel d'imposition est passé de 29,2 % à 25,7 %.

Ainsi la crise de la dette en France est d'abord une crise des recettes. Déjà dans le rapport sur la dette publique remis en 2010 par Paul Champsaur et Jean-Philippe Cotis on lit que « depuis 1999, l'ensemble des mesures nouvelles prises en matière de prélèvements obligatoires ont réduit les recettes publiques de près de 3 points de PIB...en l'absence de baisses de prélèvements la dette publique serait environ 20 points de PIB plus faible ». Pour en revenir à la période plus récente, entre 2017 et 2024 selon la cour des comptes, les gouvernements Macron nous ont progressivement privés de 2 points de PIB de recettes fiscales structurelles. Qu'aurait été le niveau de la dette française si le budget n'avait pas été privé de ces recettes ?

Le résultat de cette politique fiscale menée non pas au niveau français mais bien au niveau mondial est résumé par Pascal Saint-Amans, ancien responsable des questions fiscales à l'OCDE : « une poignée de personnes possède le monde, c'est une aberration. Cela nourrit le populisme, lequel ne fait que renforcer les inégalités »

Au niveau régional, cette austérité contrainte par la baisse de dotation se fera par report d'engagements sur certains projets et le recentrage de l'intervention régionale sur les actions à fort impact. Dans l'attente de la connaissance précise des moyens alloués en 2026 à la Région, ces affirmations vagues sont inquiétantes, et la FSU sera attentive à la façon dont cela se traduira concrètement dans le budget.

Dans ce tableau assez sombre, pour finir sur une note plus optimiste, la FSU retiendra deux engagements : la continuité dans l'investissement avec la « confirmation de l'ambition du projet de mandat avec un volume de PPI à 3,3 Mds€ » et le maintien des efforts dans les domaines de la culture, du sport et des langues de Bretagne.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Le Conseil régional inscrit la présentation de ses orientations budgétaires dans un contexte, je cite, « d'instabilité gouvernementale persistante » entraînant une « visibilité réduite ».

Nous souhaitons rappeler ici, au nom des chefs d'entreprise, que cette instabilité trouve avant tout son origine dans les surenchères fiscales portées par plusieurs groupes de l'Assemblée nationale. Ces initiatives conduisent, en l'état actuel des textes votés, à une hausse sans précédent des impôts, taxes et cotisations sociales : +55 milliards d'euros dans un pays déjà soumis au niveau de prélèvements obligatoires le plus élevé.

Les chefs d'entreprise – et nombre de leurs salariés – ne comprennent pas cet acharnement fiscal. Si de tels prélèvements venaient à s'appliquer, les conséquences seraient évidentes : récession marquée, explosion du chômage, désindustrialisation accélérée.

S'agissant de la suspension de la réforme des retraites, elle est largement incomprise. Beaucoup de dirigeants et de salariés savent que l'équilibre de notre système par répartition dépend précisément de sa mise en œuvre.

La Région déplore le manque de marges de manœuvre. Mais il est utile de rappeler que les administrations publiques – nationales, locales ou sociales – dépensent toutes significativement plus qu'elles ne prélèvent. Chaque acteur public, y compris les collectivités territoriales, doit désormais s'engager résolument dans la maîtrise de la dépense.

Notre sphère publique ne peut continuer à cumuler prélèvements records et déficits records. Chacun sait qu'une telle trajectoire mène à une impasse – beaucoup de responsables politiques en ont conscience, même s'ils le disent parfois... discrètement.

Nous réaffirmons enfin notre opposition totale à la mise en œuvre du Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR) : un impôt de production assis sur la masse salariale, qui fragilisera la compétitivité de nos entreprises, l'emploi et tout le tissu productif breton. Cette mesure interviendrait alors même que les Régions Pays de la Loire et Normandie ont décidé de ne pas l'appliquer, précisément pour préserver leur attractivité économique.

Nous ajoutons que ce VMRR, en réduisant le résultat net des entreprises, affectera les revenus des salariés bénéficiant de l'intéressement et de la participation. Le partage de la valeur ajoutée en sera d'autant plus affecté.

Compte tenu de tous ces éléments, nous demandons, avec solennité et gravité, à la Région Bretagne, de renoncer à ce VMRR.

La mise en œuvre de ce VMRR serait d'autant plus incompréhensible que la Région a, par la loi, la responsabilité du développement économique. Comment promouvoir l'emploi et la croissance tout en créant un nouvel impôt de production sur la masse salariale, quand nos voisins renoncent à le faire précisément au nom du développement économique ?

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Maryse THERENE

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La Région fixe ses orientations 2026 dans un contexte financier très tendu : moins de ressources, forte contribution au redressement national, recentrage des politiques et baisse des dépenses de fonctionnement. La CFDT comprend la démarche mais alerte sur les risques pour la cohésion, l'économie et la transition écologique, et appelle à repenser le financement des Régions.

La CFDT Bretagne mesure le contexte économique contraint, cela dit, une contrainte budgétaire ne peut pas être synonyme d'un recul des missions et des solidarités qui fondent l'action régionale.

Les économies envisagées ne doivent pas se traduire par des suppressions d'emplois ou des dégradations de conditions de travail. Nous demandons des bilans d'impact emploi avant toute décision d'arbitrage et des mesures de maintien des compétences là où elles sont indispensables au service public. Le budget n'est pas une affaire technique réservée aux seuls décideurs. L'élaboration et l'évaluation des conséquences des orientations doivent se faire dans un cadre de dialogue social réel, transparent et pérenne, impliquant l'ensemble des corps intermédiaires et en particulier les organisations syndicales.

La Région peut et doit préserver sa capacité d'action sociale et économique, c'est une question de cohésion et de justice.



Intervention de Jean-Luc PELTIER

Comité régional CGT de Bretagne

La présentation des orientations budgétaires 2026 confirme à nouveau l'analyse que porte la CGT sur le contexte inédit à bien des égards dans lequel se trouve notre pays. Sans revenir sur les raisons de cette situation dont d'aucun contestera qu'elle soit pour une large part de la responsabilité du locataire de l'Elysée elle est aussi et surtout le choix de la politique économique de l'offre qui profite à une minorité d'ultra riches et soutien le désengagement progressif des entreprises du financement du modèle social français. Ainsi la CGT constate que ce sont malheureusement les salariés, retraités et privés d'emplois sur qui reposent largement l'effort budgétaire, déjà largement mis à contribution par une politique fiscale qui consiste à prendre aux plus pauvres pour faire prospérer les plus riches de ce pays ; le débat sur la taxe Zucman est de ce point de vue révélateur du dogmatisme de nos gouvernants et d'une grande partie du patronat dont les arguments ne sont plus entendus que par celles et ceux qui bénéficient des priviléges que leur octroie le système fiscal français au mépris du principe constitutionnel d'égalité devant l'impôt...

Le tarissement des recettes de l'Etat et in fine des collectivités, orchestré par les néo-libéraux de tous bords, visent aussi à contraindre l'ensemble de l'action publique afin notamment de privatiser des compétences sur lesquelles lorgnent les financiers. L'exemple du secteur de la santé est particulièrement révélateur avec une privatisation rampante de toutes ses activités et de son financement aux bénéfices des assurances et de la soi-disant mutualité à lucrativité limitée...

La remise en cause des mécanismes de redistribution participe largement de l'accroissement des inégalités sociales qui ne cessent de se creuser et la Bretagne, où la moyenne des salaires est parmi les plus basse de France, n'est pas épargnée. La CGT rappelle que sans solidarité redistributive 17,4% des ménages bretons pourraient être considérés comme pauvre... Plus globalement selon l'INSEE environ 11,5 % de bretonnes et bretons vivent en dessous du seuil de pauvreté, un taux certes en deçà du niveau national mais largement dû au niveau de vie des habitants des communes littorales... Encore ce taux ne concerne que ceux vivant en ménage ordinaire, ne comptant pas les SDF, celles et ceux vivant à l'année en camping, dans leur voiture ou dans un habitat des plus précaires, ou encore vivant en collectivité comme les foyers de jeunes travailleurs ou autres, ainsi qu'en EHPAD ! L'INSEE majore alors de 10 % le nombre de pauvres. Cette brève description met aussi en exergue les fortes disparités territoriales bien réelles en Bretagne singulièrement en termes de partage des richesses mais aussi d'accès aux services publics quels qu'ils soient. Le slogan d'une « Bretagne où il fait bon vivre » risque de devenir une incantation si d'aventure le cap budgétaire imposé par l'Etat est maintenu...

Dans ce contexte, la CGT approuve les propos de cet avis concernant la feuille de route environnementale régionale. Toutes les actions à sa faveur sont évidemment compromises sous les effets des baisses des dotations et notamment sur le budget de fonctionnement. Nos inquiétudes sont bien réelles quant à la capacité de la région à maintenir ses ambitions en matière de transition tout comme la conduite de la BreizhCop pour laquelle la CGT se demande s'il y a encore un pilote dans l'avion... La question des mobilités retient aussi notre attention et notamment la mise en œuvre du Versement mobilité rural et régional qui permet, comme le souligne l'avis, de donner une bouffée d'air au Conseil régional de l'ordre de 30 millions d'euros. La CGT appelle à dépasser les postures concernant une taxe qui ne concerne que 5% des entreprises et dont les recettes pour moitié proviendront des collectivités publiques... Pour celles et ceux frappés d'amnésie la CGT rappelle que depuis 2019 le seuil d'assujettissement des entreprises au versement mobilité est passé de 9 à 11 salariés faisant perdre la bagatelle de 50 millions par an au financement national des mobilités décarbonées...

Concernant la politique régionale en soutien à l'apprentissage des langues bretonnes la CGT s'interroge sur le niveau d'engagement financier de la Région, largement relayé par la presse régionale, tout comme des autres collectivités ceci en regard des efforts budgétaires demandés par l'éducation nationale à l'ensemble des établissements publics ces dernières années. La CGT dénonce à cette occasion la nouvelle baisse du nombre d'enseignant estimée à environ 4000 postes au budget 2026...

Dans ses orientation budgétaires le Conseil régional réaffirme ses projets d'investissements et son engagement vers la recherche de plus de cohésion dans son organisation et entre les territoires. La CGT ne peut que soutenir cette démarche mais à la condition de refaire de la Breizhcop le fil conducteur des politiques régionales. Cela nécessite évidemment de réinterroger l'efficience et l'efficacité des politiques menées à la faveur de l'emploi et le niveau du soutien financier actuel accordé aux entreprises, sans contrepartie sans aucune évaluation réelle et sérieuse et financièrement insoutenable. La CGT rappelle, une fois de plus, que les cotisations sociales dont sont exonérées les entreprises pour des salaires allant jusqu'à 3 fois le smic, compensées à hauteur de 75 milliards dans le budget de l'Etat, ne sont pas des taxes et encore moins des charges mais du salaire socialisé fondement de la sécurité sociale et donc de notre vivre ensemble : cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins !

Comme le souligne l'avis du CESER, on ne peut donc que s'inquiéter des conséquences de cette contrainte exercée ces dernières années sur l'action publique et cela interroge bien évidemment sur :

- la capacité à maintenir le cap régional en matière de transitions en réponse aux défis auxquels nous sommes confrontés dont l'accélération du changement climatique et à ses conséquences notamment financières ;
- la réponse aux enjeux de l'équilibre territorial eu égard aux éléments cités de façon liminaire concernant notamment la pauvreté sur notre région ;
- les réponses à apporter aux attentes de la jeunesse qui, nous le réaffirmons, paie un lourd tribu dans le contexte socio-économique actuel ;
- L'indispensable revitalisation de la démocratie locale et participative.

Pour la CGT la Bretagne, comme nombre de régions, doit surtout réinterroger son modèle de développement économique assis pour une large part sur un modèle agro-industriel productiviste faisant la part belle aux énergies fossiles au détriment de la biodiversité. Si le travail a un prix, le capital a un coût, et celui-ci devient de plus en plus insupportable pour des millions de femmes et d'hommes dans ce pays ! Les possibilités existent pour redynamiser des secteurs entiers de l'économie et notamment autour de la nécessaire réindustrialisation de nos territoires ; Le CESER a d'ailleurs été à de nombreuses reprises force de proposition sur le sujet. Cela doit aussi s'accompagner de la prise en compte des besoins énergétiques, de transports mais aussi de logements et des moyens de santé et d'éducation, bref des services publics historiques qui ont contribué à l'essor socio-économique de nos territoires.

La CGT rappelle à nouveau que la question des moyens pour vivre et la question du pouvoir de subvenir à ses besoins, de la faiblesse des salaires et de la redistribution des richesses, sont des questions reprises dans l'avis du CESER concernant la Breizh COP. Répondre aux défis sociaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés exigent de réaborder la façon dont se crée la richesse produite et évidemment la manière dont elle est répartie : la CGT se tient prête à en débattre !